



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2015/009**

**Rapport d'Orientation**  
**Budgétaire 2015**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 25 février 2015,  
que la convocation du conseil avait été  
envoyée le mardi 13 février 2015



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget primitif de la ville doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril

Considérant que pour l'exercice 2015 le budget sera voté le 2 avril 2015 ;

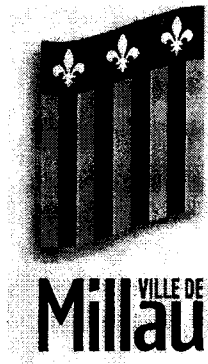
Considérant que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1et L5211-26 du code général des collectivités territoriales) ;

Considérant que le rapport doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ;

Considérant que ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées au budget primitif ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de permettre de définir les grandes orientations du budget que nous adopterons prochainement ;

Considérant que la délibération relative au rapport d'orientation est obligatoire et qu'elle permet de prendre acte de la tenue du ROB et prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative ;



# **Rapport d'orientation budgétaire 2015**

## SOMMAIRE

---

Introduction	.....4
Le contexte international et européen	..... 5
Le contexte national	6 à 7
Le contexte local : état des lieux de la gestion financière et administrative de la ville de Millau	8 à 12
Le plan d'assainissement des finances de la ville tourné vers l'effectivité de la mise en œuvre du plan de mandat	13 à 16
Les éléments budgétaires de perspectives 2015	17 à 21
Le PPI	22 à 24

## Introduction

Exercer un mandat d'exécutif de maire, recevoir une délégation de fonction pour un adjoint au maire, disposer d'une délégation de service pour un cadre, chacune de ses missions impose de veiller à trois exigences complémentaires :

- donner du sens à l'action publique conduite par la collectivité
- instaurer une gouvernance équilibrée au sein de la collectivité et avec les partenaires
- développer des compétences individuelles et collectives des agents municipaux

La gestion financière porte le sens de cette action publique, s'inscrivant dans une démarche de contrôle préventif des risques de gestion publique locale.

Les dix principes de responsabilité en matière de gestion publique territoriale<sup>1</sup>

- La sincérité budgétaire
- L'équilibre financier
- L'emploi sobre des fonds publics
- La régularité des décisions de gestion
- La transparence des décisions et des bilans d'activités
- La conduite maîtrisée des opérations d'investissements
- L'égalité d'accès à la commande publique
- Le contrôle interne
- L'évaluation des politiques publiques
- Le suivi, le contrôle et la maîtrise des missions de service public

La particularité de ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2015 est qu'il a nécessité un diagnostic financier minutieux lors des neuf mois d'exécution du budget prévu et voté en décembre 2013 par l'ancienne mandature.

Ainsi, dans un premier temps, cet état des lieux décrira la nécessité urgente de la mise en place d'un pacte social et financier pour respecter les règles d'or ci-avant énoncées, tant elles ont été occultées lors du précédent mandat, laissant un passif financier important et non anticipé pour cette nouvelle équipe.

Dans un second temps, l'équipe actuelle assumant son engagement de transparence de gestion, confrontée au principe de réalité d'un contexte national contraint et local dégradé, proposera des orientations et prévisions budgétaires responsables, une méthodologie de contrôle et de suivi de la gestion des deniers publics, et ce au plus près des engagements politiques du plan de mandat pour préserver et développer la qualité de vie des Millavois.

<sup>1</sup> Extrait de « la gestion financière des collectivités locales », sous la direction de M.Lhérieau, édition Berger Levrault, avril 2014

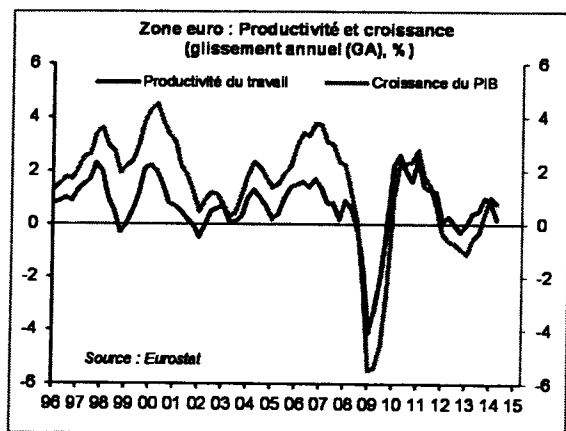
## Le contexte international et européen

Les perspectives économiques en France et en Europe ne sont pas celles qui étaient envisagées il y a encore quelques mois. La croissance peine à se confirmer en Europe alors que la zone euro dans son ensemble n'a pas encore retrouvé les niveaux d'activité qu'elle connaissait au démarrage de la crise. Ce n'est pas le cas de la France qui a mieux résisté mais connaît une croissance très faible depuis maintenant 3 ans (+0,4 % attendu cette année).

L'inflation atteint ses plus bas niveaux historiques (+0,3 % en septembre pour la zone euro) et ne retrouvera qu'à l'horizon 2017 sa cible proche de 2 %, malgré les décisions prises par la Banque Centrale Européenne. Elle ne dépassera pas 0,6 % cette année en France, puis 0,9 % l'an prochain. Le chômage reste à des niveaux dramatiquement élevés (11,5 % en août en moyenne dans la zone euro, avec la moitié des États au-dessus de 10 %).

Alors que les efforts de redressement des déséquilibres européens continuent de peser sur le redémarrage, de nouveaux risques apparaissent tant économiques que géopolitiques. Dans ce contexte, il est essentiel que les politiques monétaires continuent de soutenir l'activité, mais également que le rythme d'ajustement budgétaire soit adapté.

Les observateurs internationaux (BCE, OCDE, G20) souscrivent à ce diagnostic et appellent les États membres à y répondre avec détermination.

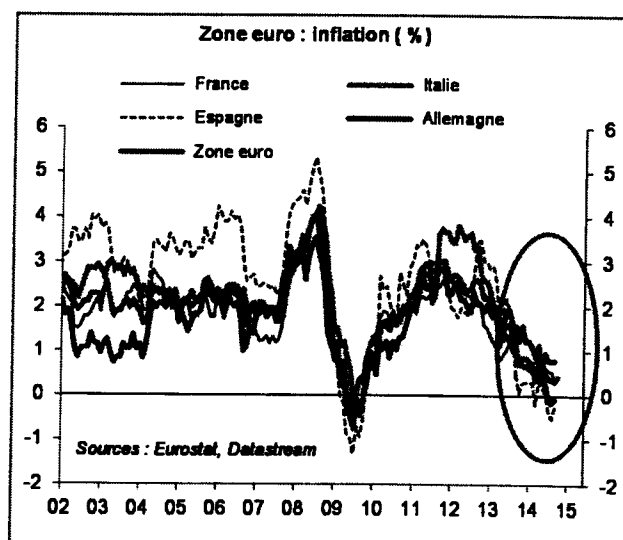


La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8% en moyenne annuelle) toujours pénalisée par le désendettement public et privé.

La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter.

De plus le potentiel de croissance de la zone est faible.

L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, dérèglementation, ...) pour atteindre un point bas à 0,3% en septembre (0,4% en octobre), s'éloignant significativement de la cible BCE.



## Le contexte national

L'économie française de la fin 2014 est marquée par :

Stagnation du P.I.B : +0,3%

Taux exceptionnellement élevé de chômage 10,5 % en octobre 2014.

Endettement public dépassant le seuil des 2 031,5 Mds d'euros soit 95,2 %.

Déficit public de 4,3 % du P.I.B fin 2014, prévu par la commission européenne à 4,5 % en 2015 et 4,7 % en 2017.

Une conjoncture économique toujours inquiétante et peu dynamique

- Une croissance en panne

Au troisième trimestre 2014, le PIB en volume augmente de 0,3 %, après un léger recul au deuxième trimestre (-0,1 %).

En 2015 la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois avec une projection de 1 % de croissance en 2015 la France serait en retrait à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro [(1,3% à ou des pays avancés (2,3%)].

Les dépenses de consommation des ménages continuent d'augmenter modérément (+0,2 % après +0,3%) ; la dépense de consommation des administrations publiques progresse de 0,8 % ce trimestre (après +0,5%).

- Un endettement de la France qui s'aggrave

Cela fait de nombreuses années que la situation de l'endettement inquiète. Son niveau place notre pays dans une zone dangereuse avec une prévision pour 2015 approchant 98 % du PIB soit quasi l'équivalent de la richesse créée sur 1 an.

Au troisième trimestre 2014, le niveau d'endettement public de Maastricht dépasse le seuil des 2 031,5 Mds euros soit 95,2 % du PIB avec une augmentation de 7,8 Mds par rapport au trimestre précédent.

A titre de comparaison, le taux d'endettement rapporté au PIB était de 12 % en 1974, 20 % en 1981, 50 % en 1994 et 60 % en 2002.

- Le taux de chômage continue à augmenter

Le taux de chômage connaît une nette progression depuis le milieu de l'année 2012 pour atteindre 10,5 % en France à fin octobre 2014.

Le taux chômage en Aveyron atteint 7,4 % au troisième trimestre 2014.

### Vers un écart important de l'indice des prix et celui de la dépense communale

Le « panier du maire » est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée par les communes. Son étude est menée en partenariat entre l'Association des Maires de France et la Banque Postale.

Aujourd'hui plus que jamais, il est important de se concentrer sur l'indice dit « du panier du maire », hors frais financiers, qui de part ses composantes s'éloigne de l'indice des prix à la consommation : composantes, qui pour les plus importantes, relèvent de dépenses supplémentaires et de hausses législatives ou réglementaires imposées par l'État.

L'indice des prix des consommations communales évolue sur un an de 1,4 % à la fin du premier semestre 2014 alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac n'augmente que de 0,6 % sur la même période soit un écart de 0,8 point. Hors charges financières, l'écart est même plus marqué : à la fin du 1er semestre 2014 l'augmentation de l'indice sur un an s'établit à +1,8 %.

Le constat est sans équivoque, l'inflation, réellement supportée par les communes, est nettement supérieure à celle mesurée par l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Les transferts de charges et les mesures normatives, édictés par l'État d'une part, la baisse massive des dotations de l'État d'autre part, ont conduit à alerter les pouvoirs publics sur les risques qui pèsent désormais sur la qualité des services rendus à la population, sur l'investissement local avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

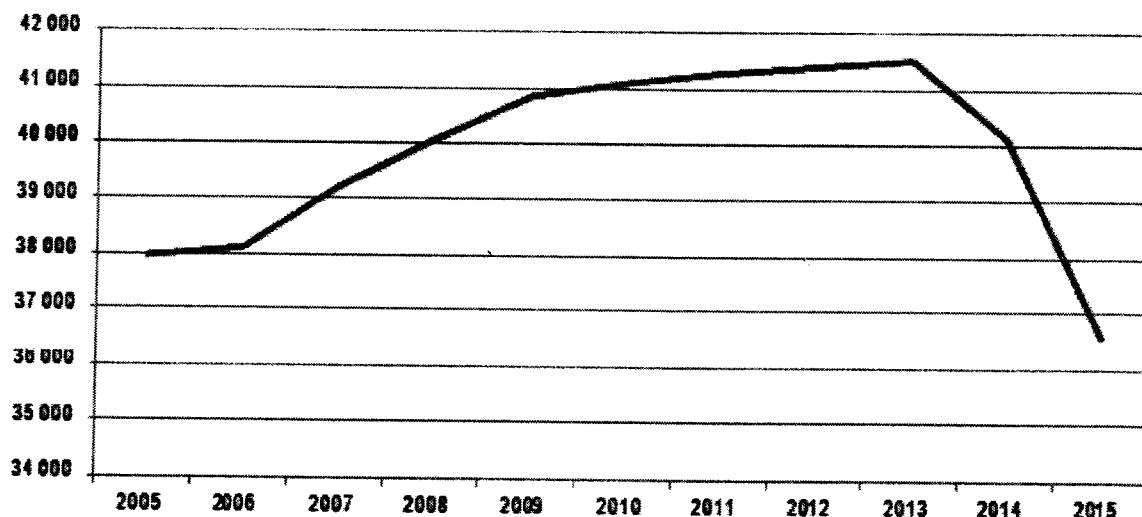
Des dotations de l'État en forte régression : un recul historique

Pour financer les 41Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises, l'État s'est engagé dans un plan d'économies de 50 Md€ à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une diminution de 21 Md€.

Le gouvernement confirme donc ainsi sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une nouvelle contribution de 2015 à 2017. Le programme d'économies pour 2015 et sur la période 2015-2017 s'établit comme suit :

	2015	2015-2017
État et agences	7,7Md€	19,0 Md€
Collectivités locales	3,7 Md€	11,0 Md€
Assurance maladie	3,2 Md€	20,0 Md€
Protection sociale	6,4 Md€	
<b>TOTAL</b>	<b>21,0 Md€</b>	<b>50,0 Md€</b>

### Évolution de la DGF



Pour 2015 le programme d'économies s'établit de la façon suivante :

<p>La loi de finances 2015 fixe : 50 Md € de réduction des dotations 2015-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21,0 Md€ en 2015</li> <li>- 14,5 Md€ en 2016</li> <li>- 14,5 Md€ en 2017</li> </ul>
---

Répartition de la baisse des dotations du bloc collectivités pour :

Le bloc communal : - 2,07 Md€ (contre -840 M€ en 2014)  
 Les départements : -1,15 Md€ (contre -476 M€ en 2014)  
 Les régions : -451,00 M€ (contre -184 M€ pour 2014)

## **Le contexte local : état des lieux de la gestion financière et administrative de la ville de Millau**

Dans un tel contexte, la maîtrise des dépenses de la ville doit permettre de faire face à la baisse durable et massive des concours de l'État ; l'effort de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques pesant lourdement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014.

Le budget 2015 est également marqué par le poids des mesures décidées par l'État qui imposent de nouvelles dépenses pour la ville. Elles concernent notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales.

Au global, la charge supplémentaire imposée à la ville en raison de ces dispositifs devrait se situer aux alentours de 650K€ et se poursuivra au même rythme en 2016 et 2017.

Cet effet « ciseaux », essentiellement causé par les mesures de l'État, met très fortement sous tension la section de fonctionnement et l'autofinancement de la ville.

Comme abordé précédemment, l'année 2015 marque une rupture dans les modes de gestion des collectivités locales. Il convient, pour appréhender le plan de redressement des finances de la ville qui sera exposé, de faire un état clinique de la gestion administrative et financière.

### **Une collectivité dérégulée**

Un constat préalable : il n'existait ni outils de management, ni procédures de circuits de validation et de transmission des informations au sein des services de la ville de Millau. Seule référence s'il en était, 3 organigrammes distincts qui présentaient un catalogue de noms convergeant vers un seul niveau de décision - la direction générale - sans liens fonctionnels. L'absence de notes de service et de process identifiés ne permettaient pas aux agents, sans définition de leurs missions, de connaître les attendus de la commande politique, ce qui a entraîné une gestion au fil de l'eau des projets et un manque d'anticipation.

### **Premier constat : une organisation administrative déficiente**

La structure pyramidale de la Ville de Millau est, à l'instar des collectivités de même strate dans les zones attractives du sud : une faible mobilité interne, des agents d'expérience, un faible turn-over. Les propos ci-après n'ont pas vocation à mettre en cause la valeur technique et personnelle des agents ; l'implication et le sens de l'engagement au service des Millavois, est d'ailleurs le seul lien de cohésion qui a maintenu une notion de service.

Il ne s'agit ici que d'expliquer la lente dérive politico-administrative de ces dernières années, et le mélange des genres, qui conduira à expliquer le contexte de crise financière.

Qui fait quoi ? Sur quel périmètre ? Pour quelle mission ? Pour quel résultat attendu ?

Il n'existait pas de fiches de postes par agent. Les agents, interrogés dans le cadre du dialogue de gestion mis en place pour faire cet état des lieux et dans le cadre de la gestion quotidienne sur la portée de leur missions, définissent leur activité soit à défaut « ce n'est pas ma mission » ou sur un modèle de reproduction « on a toujours fait comme ça ».

Les cadres ont été tenus à l'écart de la fonction stratégique et du niveau décisionnel. Ils appliquaient des consignes dans des secteurs cloisonnés sans intégrer les incidences de leurs actions sur les autres secteurs, en l'absence d'informations partagées.

Il n'existait aucun outil de planification et de prospective des ressources humaines.

En l'absence de critères d'expression des besoins des services, les embauches et les remplacements se faisaient sur une enveloppe financière, sans aucun circuit de validation normé n'existait entre les niveaux administratifs et politiques.

A titre d'illustration, il n'existait pas de tableau des effectifs, document réglementaire pour autant. En l'absence de tableaux de bords transparents, il a fallu un mois et demi aux services pour vérifier le nombre exact d'agents payés par la Ville de Millau en rapprochant les éléments du livre de paye et l'effectivité des postes occupés.



Il est également nécessaire de préciser que les embauches ou remplacements effectués en 2014 l'ont été sur l'enveloppe budgétaire déterminée par le budget voté le 19 décembre 2013. Il n'y a eu aucune réévaluation du chapitre 012 au cours de l'année 2014 sauf pour ajuster la charge en personnels des rythmes scolaires qui n'avait pas été anticipée par l'équipe précédente.

#### Deuxième constat : une absence de procédures formalisées

Si la clarté des procédures précisant le cadre juridique de l'action de la collectivité est nécessaire pour garantir la transparence et l'équité pour le contribuable Millavois, force est de constater que les rares notes de services et documents cadres relevaient pour partie de la gageure. Une procédure interne vient préciser l'application de la règle au niveau local et ne doit en aucun cas en détourner l'esprit.

A titre d'exemple, on citera l'octroi de véhicules de fonction pour quelques personnels, ce qui est totalement proscrit et strictement encadré par le CGCT et réservé aux emplois fonctionnels.

A contrario, en l'absence de règles, des usages ont perduré tels que des lignes budgétaires de représentations au sein de certains services. A noter que ce type de fonctionnement, s'il reste marginal, vient là aussi révéler un lourd dysfonctionnement, celui de la gestion des marchés publics.

Aucune mise en concurrence des achats de moins de 3 000 € n'était effectuée, ce qui est strictement interdit par le code des marchés publics qui prescrit à minima l'établissement de demandes de 3 devis concurrentiels.

Il n'existait pas de planning prévisionnel des marchés, l'expression des besoins n'était pas suffisamment formalisée et non validée par la chaîne de décision.

L'habitude a fait force de loi. La collectivité payait au prix fort nombre de prestations sans que celles-ci ne soient vérifiées... donc au détriment de l'utilisateur et du contribuable millavois. Un marché public - comme toute négociation commerciale - doit à la fois allier qualité et prix de la prestation.

En ce qui concerne l'obligation de transparence de l'action politique auprès des usagers du service public, il n'existait pas de note de synthèse, document réglementaire là aussi, précisant le contexte et la portée d'une délibération et d'une décision du conseil municipal.

Cette absence de traçabilité pénalise la gestion quotidienne car seule la mémoire humaine aujourd'hui, hors contexte, peut expliquer, ou pas, la prise de certaines décisions, ce qui est pénalisant dans le suivi de l'activité.

#### Troisième constat : une gestion patrimoniale négligée

La mise en œuvre de la loi Handicap de 2005, qui impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers avant le 1er janvier 2015, nécessitant donc une mise aux normes des bâtiments publics, n'a pas été anticipée. Avec la difficulté d'appliquer cette loi, l'État a mis en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) à déposer avant le 26 septembre 2015. Nombre de bâtiments communaux sont actuellement sous avis défavorable de la commission de sécurité depuis 2012, dont l'Hôtel de Ville. Énergivores, parfois insalubres, il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit du patrimoine de l'ensemble des Millavois qui a été négligé au profit de création de nouveaux équipements ou de rénovation comme le parc des sports. Pour accueillir du public et être fonctionnels, certains bâtiments actuels nécessitent des travaux d'urgence non programmés. Le recensement est en cours.

#### Quatrième constat : une absence de gestion prévisionnelle des projets

La forme n'est pas tant le problème à ce stade, c'est surtout son absence qui révèle des problèmes structurels plus profonds.

Ainsi, nombre de dossiers menés ces dernières années n'ont pas d'assises juridiques. On observe des délégations de service public sans objet de service public.

A titre d'exemple, la DSP qui régit les relations entre la ville et un délégataire concernant l'occupation et l'exploitation du gîte rural de la Maladrerie. La carence de l'initiative privée doit être clairement établie pour que l'action publique puisse se substituer et passer outre la liberté du commerce afin de ne pas pénaliser la libre concurrence. Il est difficilement imaginable que ce puisse être le cas dans le cadre d'activité de gîtes, dans une ville comme Millau.

Autre exemple, alors que des locaux domaniaux sont sous-occupés, notamment scolaires, par convention en date du 14 avril 2010, l'Association des Amis des écoles laïques a confié l'animation et la gestion des équipements dont elle est propriétaire, le centre de loisirs Louis BONNIOL, situé au lieu-dit PRIGNOLLES (section B n° 447) au service Éducation de la Ville de Millau, en vue d'y exercer son action en direction de la petite enfance (Accueil-Loisirs). Cette mise à disposition a été consentie pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Le loyer versé par la commune s'élève à 12 000€ annuels.

Afin de permettre à la commune de continuer à exercer son action dans ces locaux, il est apparu nécessaire d'engager des travaux importants visant à augmenter la capacité d'accueil des enfants, à améliorer les conditions d'animation et à répondre aux différentes normes en vigueur concernant les Établissements Recevant du Public.

Après étude du projet, le montant total des travaux est désormais connu et a été réévalué à 515 555,00€ HT, soit 616 603,78€ TTC, dont le coût sera assumé :

- Par l'association des Amis des écoles Laïques, à hauteur de 515 555,00€
- Par la ville, sous forme d'une participation financière, à hauteur de 101 048,78€.

Le paiement de ces travaux se fera par l'association, à chaque appel de fonds de la ville et sur présentation d'une attestation de l'architecte, justifiant de l'avancement et de la réalisation des travaux.

Il est à noter que ce montage est contraire à la logique juridique d'un bail emphytéotique en ce sens que le locataire est sensé assurer la rénovation du site en contrepartie d'un loyer modeste.

Autre exemple de gabegie, l'immeuble de la Miséricorde acquis par la Commune en 2010 pour un prix de 500 000 € (+ frais de notaire : 6 387 €) soit un total de 506 387 €. Depuis 2012, la ville s'est acquittée d'environ 12000€ d'impôt. En sus, il faut adjoindre à ces sommes les frais de vente (géomètre : 2 631 € et diagnostics : 4 437 € soit un total de 7 068 €). La cession d'actif est toujours en cours depuis le 29 avril 2013 pour une 1ère partie de 380 000 € [15 % payés à la signature de l'acte, soit 57 000 €, 85 % au fur et à mesure de la commercialisation (maxi. 2 ans) ] soit 323 000€. La 2ème partie, non encore programmée et sur option, est estimée à 120 000 €.

Cette absence de formalisme se retrouvait également dans le cadre des gestions partenariales, des conventionnements et des subventionnements. Il n'existait pas de dossier unique de subvention, pas de traçabilité des demandes, ce qui a conduit à des erreurs manifestes de matérialité en demandant le remboursement de sommes non payées par la collectivité dans le cadre de la mise en place de l'IUT.

Toujours dans ce cadre, la non précision de la gouvernance dans un document cadre a laissé à la ville de Millau la quasi charge d'assumer le déficit actuel de fonctionnement de l'IUT de 96 000€.

Ces choix politiques, qui ne sont pas à discuter sur la pertinence à ce stade, tel que le renflouement du Conservatoire de Musique, ont conduit la Ville à soutenir de manière totalement déséquilibrée ces dispositifs par rapport aux autres partenaires.

A titre d'illustration ci-dessous le tableau de répartition des collectivités pour le plan de retour à l'équilibre du Conservatoire :

Collectivités	Participation 2014 par collectivité	
	en valeur	en pourcentage
Cne de Millau	240 340,00	21,21
Cne St-Affrique	79 544,00	7,02
Cne Villefranche de Rouergue	49 725,00	4,39
CA du Grand Rodez	498 278,00	43,98
CC Pays	12 260,00	1,08
CC Rougier de Camarès	12 560,00	1,11
CC Entraygues	9 850,00	0,87
CC Aubrac Laguiole	15 216,00	1,34
CC Plateau de Montbazens	12 056,00	1,06
CC Aveyron Segala Viaur	16 193,00	1,43
CC Pays Rignacois	27 614,00	2,44
CC Séverac	15 520,00	1,37
CC de l'Argence	20 943,00	1,85
CC Payse d'Olt et d'Aubrac	14 650,00	1,29
CC Espalion Estaing	65 168,00	5,75
CC Réquistanais	3 982,00	0,35
CC Bozouls Comtal	22 509,00	1,99
CC la Viadène	7 788,00	0,69
Cne Pont de Salars	3 458,00	0,31
Cne St-Juery	747,00	0,07
Cne St Victor et Melvieu	567,00	0,05
Cne Vezins de Lévézou	1 401,00	0,12
Cne Combret	0,00	0,00
Cne Versols et Lapeyre	0,00	0,00
Cne Bas Ségala	2 589,50	0,23
<b>Totaux</b>	<b>1 132 958,50</b>	<b>100,00</b>

Il n'en demeure pas moins que l'actuelle équipe municipale se doit d'assurer les engagements pris dans le cadre du service public en renégociant dans un contexte contraint.

### Un manque d'anticipation de l'évolution intercommunale

Au préalable, il est remarquable de constater que la logique d'intérêt communautaire et la préfiguration de schéma de mutualisation, pourtant fortement développée et anticipée dans le pays Ruthénois ou Saint Affricain sous la précédente mandature, est quasiment absente des montages techniques et financiers des nouveaux équipements Millavois.

La seule collectivité de Millau se retrouve à assumer la charge d'équipements publics qui tendraient naturellement à entrer dans le champ de l'intérêt communautaire de par leur attractivité des usagers de la Communauté de Communes et cela (la piscine en est le meilleur exemple) sans différenciations tarifaires pour les usagers et sans subventionnements ad hoc de compensation.

### Une approximation financière des projets

Le choix, contraint par un calendrier politique, d'annoncer l'ouverture d'un équipement supplémentaire a été fait pour la future médiathèque. Ce type d'équipement est générateur de dette sociale parce qu'il entraîne nécessairement des coûts supplémentaires de fonctionnement qui n'ont pas été anticipés.

Le montage de projets est à ce point hasardeux dans certains domaines, rejoignant là le constat d'absence de clarification des cadres partenariaux, qu'à titre d'illustration le dossier du centre commercial Capelle, à 3 mois de la présumée ouverture, n'est toujours pas bouclé. L'équilibre financier instable du montage de départ, contraint aujourd'hui le groupe porteur à diminuer la surface de vente par trois. Il n'en demeure pas moins que l'actuelle équipe reste comptable encore une fois de la continuité des engagements politiques antérieurs.

D'autres projets d'investissements, résultant là aussi d'effet d'annonce de calendrier électoral, n'ont carrément pas été budgétés.

Le coût des places Capelle et Mitterrand a été d'un montant de 2 300 000 euros financé par un emprunt de 2 255 000 euros. A cette somme il faut adjoindre la VEFA de la médiathèque ainsi que les travaux y afférent pour un montant de 2 398 868 euros financé par un emprunt de 2 100 000 euros. Le budget global des projets non anticipés représente pour 2015 un surcroît d'endettement d'un montant de 4 355 000 euros soit une annuité de 242 000 euros.

En l'absence de plan de programmation financier et technique des opérations, et au regard du mode de dérégulation de la gestion des services exposé au préalable, il convient de constater, lors de l'établissement de la procédure des restes à réaliser de mi-janvier, que le budget voté fin décembre 2013 n'avait pas anticipé l'impact des décisions politiques à hauteur de 5 millions d'euros qui vont nécessairement être à prévoir en priorité au BP 2015.

A cette situation de rigidité conjoncturelle et structurelle des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il convient d'adjoindre une contraction des recettes de la ville liée aux prévisions du budget voté en décembre 2013 lors des états de paiement au réel de janvier 2014. Là encore, il s'agit d'une situation inédite mais dont la répercussion est commune à l'ensemble des collectivités au plan national.

Tel est le constat qu'il convient de faire lors de la clôture de l'exercice de l'exécution budgétaire du budget voté fin 2013 pour lequel, si l'équipe actuelle n'en a pas eu la responsabilité politique, elle doit pour autant en assumer la responsabilité financière et surtout le passif qui se fait jour suivant le cycle comptable réglementé de fin janvier 2014.

En conclusion, la situation actuelle, si elle ne peut totalement être imputable à la mandature précédente, de par la continuité de certains usages, comme dans la plupart des collectivités, jusqu'alors difficiles à endiguer, il n'en demeure pas moins que l'absence de gestion prévisionnelle financière, d'anticipation des changements annoncés par le gouvernement depuis 2012, et surtout de leur effectivité connue depuis 2013 adoubé localement d'une absence de vision stratégique de nécessaire mutualisation avec les EPCI, place les choix de prévision du budget 2015 dans une inédite configuration de blocage pour la Ville de Millau.